

## AVIS AUX ABONNÉS

Sur décision du Conseil Syndical en date du 25 septembre 2024, un nouveau système de facturation va être déployé sur le territoire du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Région d'Oussoy-en-Gâtinais.

A partir de novembre 2024, les abonnés recevront **deux factures à intervalle de 6 mois**.

La période d'abonnement et de consommation pour une année allant du 01 mai de l'année en cours au 30 avril de l'année qui suit, **les périodes de facturation seront les suivantes** :

- ❖ Une facture en novembre pour la période allant du **01/05/2024 au 31/10/2024** prendra en compte :
  - ❖ Le prix de l'abonnement sur 6 mois
  - ❖ Le montant correspondant à la consommation réelle lors du relevé de novembre
  - ❖ Le tarif des redevances voté par l'Agence de l'Eau et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024
  
- ❖ Une facture en mai pour la période allant du **01/11/2024 au 30/04/2025** prendra en compte :
  - ❖ Le prix de l'abonnement sur 6 mois
  - ❖ Le montant correspondant à la consommation réelle lors du relevé de mai
  - ❖ Le tarif des redevances voté par l'Agence de l'Eau et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat au 02.38.94.13.18.

Le Président du SMAEP,  
Éric GODEY

